



**MUNICIPALITE**

---

**PREAVIS N° 32/2004  
AU CONSEIL COMMUNAL**

**Demande de crédit pour le renouvellement des arbres,  
la réfection des trottoirs et  
la rénovation de l'éclairage public  
du boulevard St-Martin**

**Séance de la commission : mardi 11 janvier 2005, à 19h.00  
Hôtel de Ville, salle n° 3**

Vevey, le 11 novembre 2004

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

## **I. OBJET DU PREAVIS**

Le présent préavis a pour objet une demande de crédit de Fr. 765'000.— pour le renouvellement des arbres, la réfection des trottoirs et la rénovation de l'éclairage public du boulevard St-Martin.

## **II. PREAMBULE**

Le patrimoine arboricole du domaine public est géré informatiquement selon une méthode qui repère les arbres sur plans, inventorie les genres, les espèces, les variétés, détermine leur âge ou estime la période de plantation.

Elle identifie précisément les besoins en matière d'entretiens courants, de soins particuliers, de sécurisation, de fumure, d'amélioration du sous-sol notamment.

Par ailleurs l'examen visuel des arbres, l'analyse des bois lors d'abattage ou de taille d'entretien voire des tomographies ponctuelles effectuées sur les troncs permettent d'évaluer leur état sanitaire et leur résistance statique, de poser les diagnostics et de déterminer les mesures à prendre (voir photos annexées).

Un plan figure l'ensemble des arbres concernés et planifie notamment, en fonction de l'état des plantations, les différentes étapes de renouvellement afin de maintenir le patrimoine arboricole communal et de garantir sa qualité et sa sécurité.

Pour ces raisons déjà, dans le courant des années nonante, il a été procédé aux étapes suivantes :

- avenue Louis-Ruchonnet, 48 érables champêtres
- boulevard de Charmontey, 40 tulipiers de Virginie et 20 sophora du Japon
- avenue de Savoie, 10 arbres, marronniers, chênes, pins et cerisiers à fleurs
- quai Maria-Belgia, 10 pins sylvestres.

## **III. CHOIX ET PLANIFICATION**

Les deux alignements d'arbres du boulevard St-Martin, inscrits au plan de classement communal de 1973, sont constitués, en partant de l'Est, d'une part, par des rangées de charmilles âgées d'au moins 120 ans, en bon état sanitaire et, d'autre part, par 101 tilleuls plantés, pour les plus anciens, dès le début du 20<sup>ème</sup> siècle. Parmi ces derniers :

- 10 ont disparu au fil des ans, condamnés par leur état sanitaire déficient ou pour créer certains accès aux parcelles privées;
- 63 sont dépérissants et présentent pour la majorité d'entre eux un réel danger vu leur statique plutôt critique;
- 34 survivraient encore 5 à 10 ans au prix de soins appropriés et de contrôles vigilants;
- 4 seulement sont encore sains, s'agissant principalement d'arbres mis en place au cours de ces dernières 10 années. Une transplantation de ces sujets sur un autre site est envisageable sans problème particulier.

Le tableau ci-dessus traduit la nécessité d'intervenir immédiatement pour d'évidentes questions de sécurité d'abord, le cheminement du boulevard St-Martin étant un des axes forts de la circulation piétonne, canalisant celle-ci du Nord de la Ville vers la Gare, les commerces et le centre ville. Ensuite, pour l'esthétique du boulevard, en reconstituant progressivement l'alignement d'origine tout en assurant à la nouvelle plantation les meilleures conditions pour son développement.

En conséquence, il est envisagé dès 2005, en trois phases annuelles, de procéder au renouvellement des tilleuls, sur le tronçon du boulevard délimité à l'Est par l'alignement de charmilles sur les trottoirs amont et aval, et, à l'Ouest, par l'intersection avec le chemin du Point-du-Jour (voir plan ci-joint).

#### **IV. DESCRIPTION GENERALE DU PROJET**

Un tel projet prend naturellement en compte les aspects urbanistiques du boulevard, le confort des piétons et celui des végétaux ainsi que les questions de circulation et de stationnement.

Dès lors que des travaux doivent être entrepris au niveau des arbres, que les revêtements des trottoirs sont fortement dégradés et que la technique d'éclairage public date des années soixante, il paraît opportun d'entreprendre dans le même temps la réfection des cheminements piétonniers et une rénovation des installations d'éclairage.

La planification de l'introduction du système séparatif des égouts ne prévoyant pas d'intervention à moyen terme et les services industriels n'ayant pas de projet dans le secteur, les travaux de génie civil se limiteront aux trottoirs, la chaussée, dans un état satisfaisant, n'étant pas touchée.

#### **V. QUELS PRINCIPES D'AMENAGEMENT ?**

##### Schéma et architecture

Le schéma de la plantation historique en alignement des arbres, taillés en gobelet pour limiter leur emprise et leur hauteur, est la ligne de force de cet axe conduisant au Temple de St-Martin. Il renforce l'aspect paysager du boulevard.

Conformément à la stratégie d'aménagement du territoire – paysages et sites – contenue dans le Plan directeur de 1997, il s'agit de maintenir ces alignements d'arbres. En optant pour une végétation formée sur toute sa longueur de manière identique aux charmilles du secteur Est, l'ensemble trouvera à terme une architecture cohérente, une bonne occupation de l'espace et cohabitera sans conflit avec la végétation des parcelles privées, souvent bien arborées.

L'espacement et la position des plantations seront déterminés de façon à permettre, d'une part, de conduire le développement des végétaux dans les volumes souhaités et, d'autre part, à réserver les accès aux propriétés bordant le boulevard.

##### Circulation - stationnement

La taille de formation des arbres prendra en compte les nécessités de la circulation en maîtrisant le développement dans le gabarit actuel et en ménageant un couloir de circulation de 5 m. de largeur, libre sur sa hauteur, pour le passage des camions des services publics et autres véhicules lourds devant desservir occasionnellement le quartier. Une signalisation adéquate guidera ces derniers au centre de la chaussée en indiquant la limitation latérale de hauteur.

La zone 30 km/h. sera tranquillisée par un rétrécissement de la chaussée à 4.20 m., à créer à la hauteur du pont sur l'avenue du Major-Davel désormais dépourvu de plantation ainsi que par le parcage alterné maintenu selon le plan en vigueur.

#### Mobilier urbain

Une série de bancs publics, accompagnée de corbeilles à papier, agrémentera le cheminement piétonnier tout au long du boulevard.

#### Eclairage public

L'éclairage public existant ne correspond plus au standard, dès lors, le projet y remédie en prévoyant un éclairage routier conforme aux normes en vigueur mais également un éclairage particulier des cheminements piétons, sur les trottoirs amont et aval.

### **VI. L'ARBORISATION**

#### Choix de l'essence

Un soin tout particulier doit être apporté au choix de l'essence et à son mode d'entretien pour obtenir les résultats attendus – *alignements, architecture cohérente de l'ensemble, bonne occupation de l'espace, cohabitation* – lorsque le développement des arbres atteindra une taille appréciable.

Le boulevard étant déjà planté de tilleuls, cette essence s'impose donc naturellement. Celle-ci offre bien entendu une multitude de variétés. Le tilleul hybride de Crimée "Tilia X euchlora" est cependant l'un des arbres le mieux adapté pour une formation dite «en plateau d'ombrage», nécessaire dans le cadre de ce projet.

#### Choix des arbres

L'ensemble de la plantation comprendra 94 sujets qui seront préparés spécifiquement en pépinière.

Pour la première étape nous pourrons déjà bénéficier des 19 arbres cultivés en vue du projet de réarborisation de la Grande Place, projet qui n'aboutira pas suffisamment tôt pour permettre de sortir les arbres de la pépinière en 2005, ceux-ci atteignant à ce moment-là leur taille définitive avant plantation.

Le solde sera mis en culture dès que le projet aura été adopté.

#### Plantation, type d'entretien

L'espace souterrain à disposition des racines doit être soigneusement préparé. L'excavation sera comblée avec un minimum de 6 mètres cube de substrat par arbre pour assurer de bonnes conditions de croissance.

L'entretien ultérieur consistera à guider les branches à l'horizontale pour continuer à former les plateaux. Ces alignements pourront s'accommoder d'une taille annuelle mécanique et, tous les trois ans, d'une taille hivernale au sécateur.

### **VII. L'AMENAGEMENT DES TROTTOIRS**

Si le schéma de plantation des arbres ne change fondamentalement pas, un positionnement latéral et longitudinal de ceux-ci, quelque peu différent, permettra de redéfinir les espaces piétons et ceux destinés aux végétaux.

Entre la limite du domaine public et la bordure de la chaussée existante les piétons disposeront d'un trottoir dont le revêtement sera renouvelé et les arbres d'une zone continue pourvue d'une couche perméable type «Limanat».

Les accès aux bâtiments privés seront marqués par la pose de bordures surbaissées alors que quelques grilles d'écoulement d'eau de surface seront changées.

### VIII. L'ECLAIRAGE PUBLIC

Des mâts de 3,50 m. de hauteur avec chacun un luminaire routier et un luminaire trottoir fourniront un éclairage de qualité.

Les rendements lumineux permettront, au prix d'une légère augmentation de la consommation par rapport à aujourd'hui, d'obtenir une efficacité largement supérieure.

L'installation comprend le câblage électrique, l'armoire de commande et toutes les fournitures nécessaires à la modernisation du réseau d'éclairage public dans ce secteur.

La pose des tubes électriques sera réalisée simultanément aux travaux d'excavation pour les arbres.

Dans le secteur des charmilles les luminaires seront également rénovés.

### IX. COÛT DES TRAVAUX

Travaux préparatoires pour la plantation	Fr.	190'000.—
Fourniture et plantation d'arbres	Fr.	136'500.—
Réfection de trottoirs et bordures	Fr.	189'500.—
Eclairage public	Fr.	165'000.—
Mobilier urbain	Fr.	10'000.—
Divers et imprévus	Fr.	<u>20'000.—</u>
Sous-total		711'000.—
TVA 7,6 %	Fr.	<u>54'000.—</u>
<b>TOTAL TTC, prix 2004</b>	<b>Fr.</b>	<b><u>765'000.—</u></b>

### X. ASPECT FINANCIER

#### Financement

Le financement de cet investissement sera assuré par la trésorerie courante. Le plan des investissements 2002-2005 prévoit le renouvellement des arbres d'avenue sous l'objet n° 497 pour un montant de Fr. 100'000.—/an pendant cinq ans et les travaux de réfection de trottoirs et d'éclairage public sous l'objet n° 409 pour un montant de Fr. 400'000.—/an pendant cinq ans.

#### Charges financières

Dans le but de mieux évaluer la totalité des charges annuelles futures découlant de l'investissement, il y a lieu de tenir compte d'un montant comprenant à la fois l'amortissement et les intérêts.

L'annuité constante déterminée sur la base d'un intérêt calculatoire de 3,5 % et d'une durée d'amortissement de 20 ans, s'élève, à titre indicatif à Fr. 53'826.—, soit :

- Fr. 15'576.— pour les intérêts
- Fr. 38'250.— pour l'amortissement.

### Amortissement

Nous proposons d'amortir le crédit de Fr. 765'000.— demandé par le présent préavis par un amortissement annuel de Fr. 38'250.— pendant 20 ans.

En conclusion, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### **LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY**

- VU** le préavis no 32/2004, du 11 novembre 2004, concernant une demande de crédit de Fr. 765'000.— pour le renouvellement des arbres, la réfection des trottoirs et la rénovation de l'éclairage public du boulevard St-Martin.
- VU** le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour

### **d é c i d e**

1. d'accorder à la Municipalité un montant de Fr. 765'000.— pour le renouvellement des arbres, la réfection des trottoirs et la rénovation de l'éclairage public du boulevard St-Martin, montant réparti dès 2005, en trois tranches annuelles;
2. de financer cette dépense par la trésorerie courante, par prélèvement sur le compte "Dépenses d'investissements";
3. d'amortir cette dépense par un amortissement annuel de Fr. 38'250.— pendant 20 ans.

Au nom de la Municipalité  
le Syndic le Secrétaire

Dominique Rigot P.-A. Perrenoud

Municipal-délégué : M. Pierre Ducraux, Municipal-directeur de l'Équipement, service gestion

Annexes : photographies/plan de situation  
grille d'analyse concernant le développement durable




Foyer de pourriture sur tronc



Développement de polypore à la base du tronc

**Commettant:**  
 Ville de Vevey  
 M Fave, chef jardinier

**L'expert:**  
 Arboristes-conseils sàrl  
 076/331 67 31

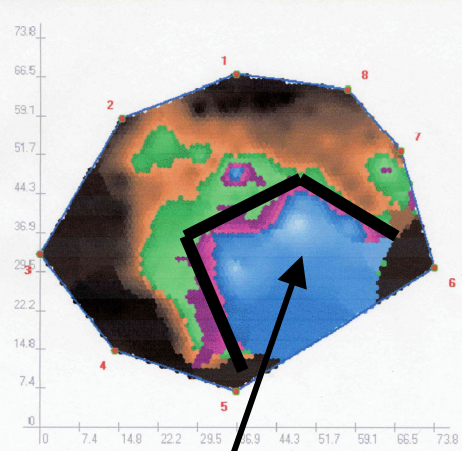


argus & IGeI, tree diagnosis

---

Sorte d'arbre	: tilleul		
Localisation	: Arbre dans la rue	Hauteur de l'arbre [m]	: -
Département	: -	Nord au point	: 1
Rue	: bud St Martin	Niveau de mesure en hauteur	: 0
Kilomètre	: -	Diamètre de la couronne[m]	: -
Numéro d'arbre	: 784	Position de la sonde 1	: H
Moment de mesure	: 04/12/02	Circonférence du tronc pour une haut:	: -

---

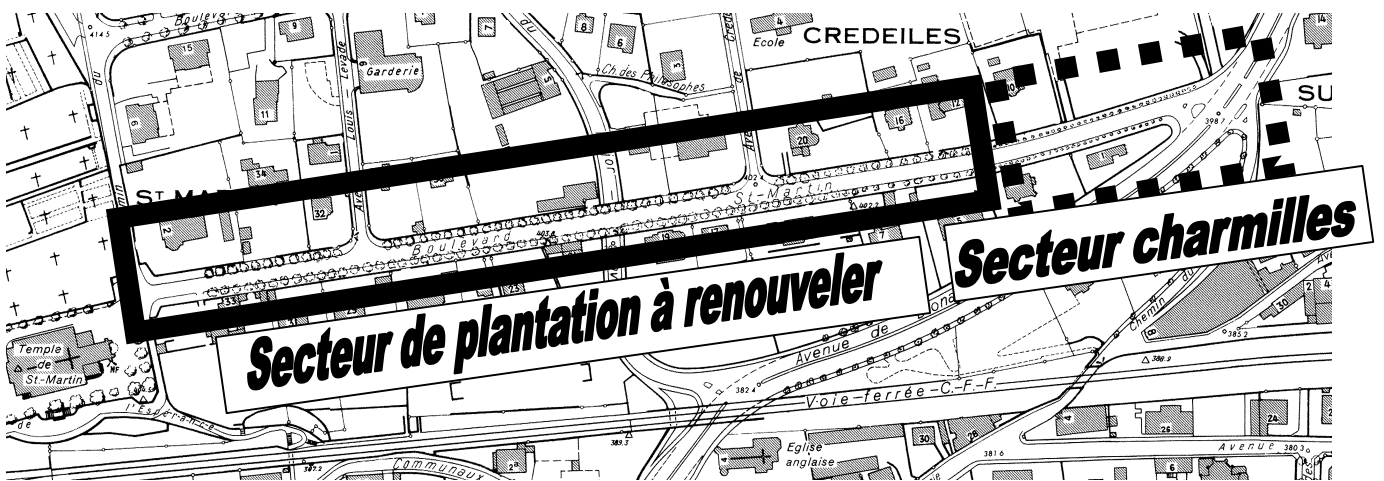


---

**commentaires:**

Couleurs brunes et beiges: bois sain  
 Couleur verte: bois peu altéré  
 Couleur violette: bois altéré  
 Couleur bleue: bois fortement altéré

Tomographie



Boulevard St-Martin – plan de situation



*Actions pour l'Avenir  
Agenda 21 Vevey*

**Grille de lecture pour l'analyse de projets et préavis / rapport-préavis**

La présente grille est prévue pour être utilisée en guise d'aide à la décision. Elle est destinée à faire prendre conscience des différents aspects en jeu et à stimuler la réflexion entourant les questions liées au développement durable.

Les préavis devraient contenir une synthèse des réponses apportées à ces questions.

**A. Le projet est-il cohérent sur le plan économique ?**

1. En quoi le projet est-il rentable et pour qui ?
2. A-t-on pris en compte totalement, partiellement, ou pas du tout les coûts indirects des impacts environnementaux (transports, matériaux, etc.) et sociaux (conditions de production, santé, etc.) ?
3. Le financement tient-il compte de la situation financière de la commune (autofinancement, endettement, cash-flow) ?

**B. Le projet est-il cohérent au niveau du tissu social ?**

4. Y a-t-il eu consultation – concertation – participation du public et des personnes intéressées/concernées ?
5. Dans quelle mesure le projet satisfait-il les objectifs exprimés par les destinataires ?
6. Répercussion du projet sur le marché du travail à court, moyen et long terme (maintien/suppression/création d'emplois) ?

**C. Le projet est-il cohérent au niveau de la protection de l'environnement ?**

7. Les impacts écologiques du projet sont-ils connus et tient-il compte des dernières recommandations en la matière ?
8. Est-il tenu compte de la capacité de renouvellement des ressources utilisées et d'éventuels matériaux de substitution ?
9. Le projet constitue-t-il un progrès du point de vue écologique ?

**D. Le projet est-il cohérent sur le plan du développement durable ?**

10. Améliore-t-il sensiblement la qualité de vie et d'être d'une, plusieurs ou toutes les catégories de la population, y compris les minorités telles que jeunes, personnes âgées, handicapées, malades, étrangers, exclus ?
11. Est-il prévu une évaluation des impacts du projet à court, moyen et long terme ainsi que des adaptations périodiques ?